

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Sciences de la nature (200.B0)  
conduisant au  
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Mérici

*Décembre 2006*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature (200.B0)* offert au Collège Mérici s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Mérici, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 20 décembre 2004. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 25 et 26 avril 2005<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Mérici et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Michelle Bouchard, conseillère pédagogique au Collège d'Alma, M. Richard Harris, professeur de physique à l'Université McGill et M. Guillermo Piel, professeur de chimie au Collège international des Marcellines. Le comité était assisté de M. René Gosselin, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et du programme**

Le Collège Mérici est un établissement privé comprenant deux campus; l'un à Québec et l'autre à Gatineau. À l'hiver 2005, le Collège accueille, au total, 1383 étudiants, dont 1305 au campus de Québec et 78 au campus de Gatineau. Le Collège offre onze programmes de DEC au secteur de la formation ordinaire, dont quatre programmes préuniversitaires et sept programmes techniques.

Le programme *Sciences de la nature*, offert au campus de Québec, vise une éducation centrée sur la maîtrise des apprentissages selon l'approche par objectifs et standards. Ce programme a été approuvé par le ministre de l'Éducation en 1998 et représente, au total, 58 2/3 unités. Trois enseignants permanents et un chargé de cours offrent la formation spécifique du programme. La clientèle du programme est passée de 68 étudiants à l'hiver 2003 à 46 élèves à l'hiver 2005, représentant 3,3 % des élèves fréquentant le Collège Mérici. Les filles ont constitué près de 61 % de la clientèle du programme au cours des trois dernières années.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* a été réalisée à partir du programme dispensé pendant l'année 2002-2003. Cette opération a été une occasion, pour le Collège, de mettre en application sa nouvelle politique institutionnelle d'évaluation de programmes et de l'améliorer, au besoin. La visite effectuée en avril 2005 a permis d'obtenir des informations plus actuelles sur le programme.

L'évaluation a porté principalement sur la formation spécifique du programme. En outre, le rapport spécifie que les enjeux s'articulent autour des aspects suivants tels l'approche programme, l'administration d'une épreuve synthèse de programme intégrant la formation générale, le défi que représente la mise en œuvre d'un programme devant constituer un tout intégré et préparer l'élève à l'université. Ces enjeux ont amené le comité d'autoévaluation à formuler des questions auxquelles l'autoévaluation aura permis de répondre. Ces interrogations concernent l'intégration des apprentissages et le transfert des acquis, l'approche critique et les attitudes, l'aide à la réussite, de même que l'adhésion au projet éducatif et son intégration dans le programme. En plus des critères identifiés par la Commission, le Collège a choisi de traiter de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que de la qualité de la gestion du programme. Il a traité aussi de l'encadrement des élèves à l'intérieur du critère portant sur les méthodes pédagogiques.

Le comité d'autoévaluation était composé des membres suivants : le directeur des études, le coordonnateur de programme et les enseignants de la formation spécifique, un enseignant en informatique et, enfin, une consultante en évaluation de programme.

Dans le cadre du calendrier des activités, des travaux préliminaires ont été accomplis à la fin de la session d'automne 2002 et ont été repris en mai 2003. La collecte d'information et le traitement des données, réalisés par le comité d'autoévaluation, ont été complétés à la fin du mois de juin 2003. Plusieurs documents ont été analysés, notamment les plans de cours, l'épreuve synthèse de programme ainsi que des données du tableau de bord, du plan de réussite et du rapport d'évaluation institutionnelle. En matière de consultation visant à enrichir l'information, une enquête a été menée, par l'entremise de questionnaires conçus spécifiquement pour l'opération, auprès des finissants de deuxième année, des diplômés et des membres du personnel enseignant alors que des entrevues ont été réalisées avec le personnel non enseignant. Enfin, le rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature* comprend un plan d'action regroupant les actions proposées au regard de chacun des critères.

Le rapport traite peu de la place prise par la formation générale dans le programme bien que certains enseignants de cette composante aient été consultés lors de l'évaluation. La Commission souligne que la démarche institutionnelle d'évaluation a permis de couvrir les critères qu'elle a identifiés et de consulter une bonne variété de personnes reliées au programme ainsi que plusieurs sources d'information pertinentes. Cependant, elle est d'avis que le Collège aurait gagné à jeter un regard complet sur l'ensemble du programme en accordant une plus grande place à la formation générale dans l'évaluation du programme *Sciences de la nature*.

## **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

## **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège n'aborde pas les liens qu'il entretient avec les universités dans le rapport d'autoévaluation. La visite a permis de comprendre que le Collège a développé certains liens avec l'Université Laval, notamment sa participation aux réunions des directeurs des études à la *Table régionale Collèges et Université Laval* de même qu'à celles du *Comité conjoint d'arrimage entre les programmes préuniversitaires et les programmes de baccalauréat*. La Commission encourage le Collège à poursuivre le développement des mécanismes de liaison avec les universités de manière à être informé de leurs besoins et permettre ainsi une adaptation continue du programme.

Le rapport précise que les données disponibles sur l'admission et le cheminement des diplômés à l'université permettent de conclure à la pertinence du programme. D'une part, il est dit que les taux d'admission dans les programmes universitaires de sciences sont très bons. Pour en arriver à ces conclusions, le Collège s'appuie sur les réponses obtenues auprès des finissants de 2003 où près de 80 % d'entre eux avaient reçu une acceptation conditionnelle au moment de l'enquête. Le rapport précise que le cheminement des étudiants à l'université est satisfaisant. Un questionnaire s'adressant cette fois-ci aux diplômés a été envoyé à 33 personnes; douze personnes y ont donné suite, parmi lesquelles

onze poursuivaient des études universitaires. Sept des onze étudiants avaient été admis dans le programme constituant leur premier choix.

La Commission note que la description et l'analyse du Collège concernant l'admission et le cheminement à l'université reposent sur des nombres limités. Par exemple, les finissants de 2003 n'étaient pas rendus au stade de l'admission définitive et les données sur le cheminement des diplômés à l'université sont trop générales pour avoir un portrait juste de ceux provenant du programme *Sciences de la nature*. Tout comme le Collège, la Commission reconnaît qu'il aurait été intéressant de disposer de données statistiques plus précises et plus complètes sur l'admission à l'université et le cheminement des diplômés. Dans ce contexte, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que le tableau de bord, actuellement en élaboration, comprenne des données statistiques plus précises et plus complètes sur le suivi des diplômés. Le Collège aurait avantage à pratiquer des opérations récurrentes de relance auprès de ses anciens élèves de manière à favoriser l'intégration de ce type d'opérations à la culture de l'établissement.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Lors des travaux reliés à l'élaboration du nouveau programme local de *Sciences de la nature*, les enseignants des formations générale et spécifique reliées au programme ont participé à une réflexion sur la contribution de chaque cours à l'atteinte des buts généraux du programme de même qu'au développement des compétences. Les résultats de ces travaux ont permis la production de plusieurs outils, notamment la matrice des objectifs et des buts généraux et la grille de cours.

Les liens établis entre les cours et les buts généraux du programme en 2003 démontrent que deux de ces buts ne sont associés qu'à la formation générale. Ce sont : « *Communiquer de façon claire et précise* » et « *Définir son système de valeurs* ». En réponse à ce constat, le Collège a réalisé des actions visant à corriger la situation. Aujourd'hui, ces deux buts sont également poursuivis dans des cours de formation spécifique. Les enseignants de la formation spécifique affirment qu'ils portent une attention particulière à la qualité de la langue écrite et qu'ils interviennent de diverses façons auprès des étudiants. Malgré cela, ces enseignants ajoutent qu'ils demandent peu de textes à produire à leurs étudiants, que ce soit en français ou en anglais, peu de lectures et de recherches à la bibliothèque. La Commission invite le Collège à s'assurer que les actions entreprises afin d'intégrer le but général « *Communiquer de façon claire et précise* » se traduisent par des activités

d'apprentissage en nombre suffisant dans les cours de la formation spécifique du programme.

Le texte ministériel est clair quant à la place à accorder au développement des connaissances et des habiletés d'utilisation de la micro-informatique. Le programme contient actuellement des activités d'apprentissage nécessitant l'utilisation de logiciels de traitement de texte et de traitement de données. Toutefois, il serait nécessaire que les futurs étudiants se dirigeant en sciences appliquées et en génie à l'université soient initiés à la construction et à la programmation d'algorithmes pendant leur formation. Les sondages menés auprès des finissants et des diplômés tendent à confirmer ce manque. Dans ce contexte, la Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens nécessaires pour s'assurer que les élèves prévoyant poursuivre des études universitaires en sciences appliquées et en génie, utilisent des logiciels les initiant à la construction et à la programmation d'algorithmes, tel que le prévoit le devis ministériel.

Les liens établis entre les cours du programme et les compétences révèlent que les compétences sont toutes prises en compte dans les cours du programme. Le Collège reconnaît que cela n'a pas toujours été le cas pour les deux compétences suivantes : « *Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des Sciences de la nature, sur la base de ses acquis* » et « *Appliquer une démarche scientifique dans un domaine propre aux Sciences de la nature* ». Le Collège a apporté les modifications requises en vue de résoudre le problème. L'une des deux compétences, la première, est maintenant prise en charge dans un cours d'intégration alors que la seconde est couverte dans les six cours optionnels du programme. La Commission note le travail accompli par le Collège.

La séquence des cours de langue et littérature diffère quelque peu de celle proposée par le Ministère. Les trois cours de littérature sont offerts dans l'ordre proposé, mais le cours « *Lecture et rédaction* » les précède plutôt que de les suivre, et ce, dans le but de faciliter la transition de l'élève provenant du secondaire et lui permettre de réaliser des activités consolidant les habiletés acquises antérieurement. Également, en première session, deux cours de mathématiques sont offerts en vue de mieux préparer l'élève à la réussite des cours de physique qui débutent à la deuxième session. Le Collège a également choisi d'offrir le cours de physique « *Électricité et magnétisme* » à la dernière session en raison du degré de difficulté qu'il représente. Il veut ainsi s'assurer que les élèves soient le mieux préparés possible pour la réussite de ce cours. Les cours à option sont offerts à la dernière session. La grille de cours du programme provient d'une réflexion locale axée sur la réussite des élèves. Les séquences de cours en fonction des disciplines démontrent un souci à l'égard de la progression des apprentissages.

L'enquête menée auprès des finissants a fait ressortir que dix-neuf répondants sur trente trouvent que la charge de travail diffère d'une session à l'autre. Les élèves rencontrés lors de la visite ont plutôt souligné le fait que la charge de travail peut paraître inégale d'une session à l'autre en raison des intérêts que l'étudiant porte pour une discipline plutôt qu'une autre. Somme toute, la charge de travail n'est pas apparue comme étant un véritable problème chez les élèves rencontrés.

Au moment de l'autoévaluation, l'information sur les buts et intentions pédagogiques était presque toujours verbale et dépendait de l'initiative de chaque enseignant. La visite a permis de confirmer que les élèves sont maintenant bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage par l'entremise des plans de cours et ces exigences respectent la pondération.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décision concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les enseignants de la formation spécifique au programme se soucient des méthodes pédagogiques utilisées. Ils échangent entre eux sur les méthodes pédagogiques les plus appropriées en fonction des objectifs du programme lors des assemblées de programme. Les enseignants ajoutent qu'ils sollicitent l'opinion des étudiants sur ces méthodes dans leurs cours. Ils recherchent des méthodes actives favorisant l'apprentissage. Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et passent de l'approche autodidacte en mathématiques à celle plus traditionnelle dans d'autres cours. Les démonstrations en classe, les expériences et l'animation sur ordinateur en sont d'autres exemples. D'ailleurs, les enquêtes menées auprès des finissants et des diplômés ont révélé que les méthodes pédagogiques utilisées sont variées, qu'elles favorisent le développement de l'autonomie dans l'apprentissage, que les laboratoires permettent le lien entre la théorie et la pratique et, enfin, qu'elles développent la rigueur intellectuelle. Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et tiennent compte des caractéristiques des élèves. Elles constituent une force du programme.

Enfin, les enseignants, particulièrement ceux de la formation spécifique du programme, développent des rapports personnalisés avec les élèves dans leur enseignement et leur offrent un bon encadrement en dehors des heures de cours.



## **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La plupart des modes et des instruments d'évaluation des apprentissages sont conformes à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège. Les règles de la PIEA relatives à la composition de la note finale, au respect des périodes d'évaluations finales et à l'épreuve finale d'évaluation de la compétence sont respectées. Les pratiques d'évaluation formative des enseignants sont maintenant clairement énoncées dans les plans de cours.

Le programme comporte dix compétences et huit d'entre elles font l'objet d'évaluations permettant d'en déterminer l'atteinte par les élèves. L'objectif « *Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des Sciences de la nature* » est maintenant pris en compte et serait évalué dans le cadre du cours « *Intégration en Sciences de la nature* ». Dans son plan d'action, le Collège avait identifié une action en lien avec cette problématique. Plusieurs moyens reliés à cette action ont été réalisés depuis l'autoévaluation : l'établissement du profil de sortie; la détermination des aspects de l'intégration qui seront évalués; l'inventaire des pratiques d'évaluation en *Sciences de la nature* dans les autres établissements et l'identification d'outils permettant l'évaluation et la mesure de l'intégration. Toutefois, des moyens tels la détermination des critères d'évaluation de la compétence et le développement de matériel sont prévus pour l'automne 2005. La Commission est d'avis que le Collège est sur la bonne voie et l'invite à réaliser les moyens prévus lui permettant de s'assurer de l'évaluation de l'intégration des apprentissages pour cet objectif.

Quant à l'objectif « *Appliquer une démarche scientifique dans un domaine propre aux Sciences de la nature* », maintenant couvert dans les six cours optionnels du programme, il n'est pas précisé qu'il fasse l'objet d'évaluations. Le rapport d'autoévaluation précise que cet objectif était auparavant sous-jacent aux différents cours disciplinaires et qu'il ne faisait pas l'objet d'une démarche explicite dans quelque cours que ce soit.

De plus, l'analyse des cahiers de laboratoire permet de conclure que les rapports de laboratoire exigés des élèves ne permettent pas toujours d'évaluer les standards ministériels énumérés dans les plans de cours.

Dans ce contexte,

*la Commission recommande au Collège de s'assurer que tous les objectifs et standards du programme fassent l'objet d'une évaluation permettant d'attester que l'élève a atteint la compétence.*

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Entre 1999 et 2002, près de 92 % des élèves ayant acheminé une demande d'admission au Collège ont reçu une réponse positive et la majorité des inscrits proviennent du secondaire. La clientèle du programme est majoritairement féminine, les filles représentant, pour ces quatre années, les deux tiers de l'effectif. La moyenne générale au secondaire des inscrits a diminué de près de 4 % entre 1999 et 2002. Selon les données utilisées par le Collège, les élèves du programme obtiennent de bons résultats puisqu'ils réussiraient mieux, à la première session, que ceux des autres programmes du Collège ainsi que des élèves des réseaux privé et public. Les élèves obtiennent de bons taux de réussite pour les cours de la partie spécifique du programme, notamment à la quatrième session où ils ont atteint 100 %, dans tous les cours, pour les cohortes de 1999 et 2000.

Malgré des variations notables, le Collège précise que les taux de persévérance des élèves sont assez élevés, particulièrement ceux des cohortes de l'automne 1999 et de l'automne 2001 où ils atteignent respectivement 90,4 % et 82,5 %. Le taux de diplomation pour la cohorte 1999 s'établit à 80,9 %, un an après la durée prévue. Pour les cohortes des deux années subséquentes, le taux de diplomation, en durée prévue, se situe à 57,1 % et 57 %. Les données CHESCO démontrent que les taux de diplomation au Collège Mérici, deux ans après la durée prévue, sont supérieurs à ceux du réseau privé subventionné pour les cohortes allant des années 1996 à 1999. La Commission est d'avis que le Collège obtient des bons taux sur les plans de la persévérance et de la diplomation pour ce programme.

Par ailleurs, la visite a permis de constater que l'épreuve synthèse de programme administrée n'est pas transdisciplinaire, qu'elle n'intègre pas la formation générale et qu'elle ne permet pas d'évaluer l'intégration des apprentissages, comme stipulé dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège. Une analyse de l'épreuve synthèse administrée aux élèves, au cours des deux dernières années, permet également d'affirmer qu'elle établit peu de liens avec les objectifs du programme et qu'elle est donc non pertinente. Le Collège reconnaît les lacunes reliées à l'épreuve synthèse et le

plan d'action prévoit une révision du contenu de cette épreuve pour l'automne 2005. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle,

*la Commission recommande au Collège Mérici de doter le programme des Sciences de la nature d'une épreuve synthèse permettant de vérifier l'atteinte, par les étudiants, de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme.*

### **Les critères additionnels retenus par le Collège**

Le rapport d'autoévaluation du Collège Mérici couvrait deux critères additionnels, soit l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et la qualité de la gestion du programme.

#### *L'adéquation des ressources humaines et matérielles*

Sur le plan des ressources humaines, le personnel est en nombre suffisant et compétent. Ce sont les enseignants qui assument les tâches techniques reliées aux laboratoires. Le Collège ajoute que les espaces, équipements et les autres ressources physiques sont appropriés en termes de quantité, de qualité et d'accessibilité. Par contre, les enquêtes menées auprès des finissants et des diplômés ont révélé certains manques sur le plan des équipements de laboratoire de sciences, particulièrement au laboratoire de biologie.

Les ressources matérielles sont également bonnes, en général. Toutefois, la Commission encourage le Collège à se préoccuper de l'actualisation des équipements de laboratoire comme, par exemple, l'accessibilité à un spectrophotomètre et l'amélioration du système de ventilation dans les laboratoires de chimie et de biologie afin de permettre des expériences de laboratoire plus élaborées et plus diversifiées. D'ailleurs, le Collège a retenu dans son plan une action qui demande à l'assemblée de programme de poursuivre les travaux d'analyse de la situation des ressources didactiques dans le but de faire des recommandations à la Direction des études. Cette action a été réalisée et permettra un éclairage nouveau suite à une analyse de la satisfaction des étudiants à l'égard de l'acquisition du nouveau matériel.

#### *La qualité de la gestion du programme*

Le rapport précise que les assemblées de programme sont convoquées au besoin et que le petit nombre de personnes permet de régler plusieurs points de façon informelle. Cependant, le Collège reconnaît que des liens plus étroits devraient être tissés avec les enseignants de la formation générale dans un contexte d'approche programme. À cette fin, le plan d'action demandait que l'assemblée de programme mette en place les moyens

nécessaires pour assurer un lien formel avec les enseignants de la formation générale sur les questions relatives à la formation et à l'épreuve synthèse. La Commission encourage le Collège à réaliser cette action dans les plus brefs délais.

## **Plan d'action**

Un plan d'action a été produit en lien avec l'autoévaluation du programme des *Sciences de la nature*. Le plan reprend les actions par thème, établit des priorités, précise les moyens, identifie des responsables ainsi que des collaborateurs et détermine un calendrier de réalisation.

Les actions retenues tiennent compte de l'importance des points à améliorer et, au moment de la visite, plus de la moitié des actions de ce plan avaient été réalisées. Toutefois, dans un contexte où les nominations à la Direction générale et à la Direction des études sont récentes, le plan n'a pas toujours fait l'objet d'un suivi rigoureux de sorte qu'un certain retard a été constaté dans sa mise en œuvre. Une rencontre est prévue entre la Direction des études et le comité de programme, à la fin de l'année 2005, dans le but de faire le point sur le suivi au plan d'action. La Commission est d'avis qu'il s'agit là d'un plan d'action détaillé, ambitieux et répondant aux problèmes identifiés lors de l'autoévaluation du programme des *Sciences de la nature*. Elle encourage le Collège à faire le point rapidement sur le suivi du plan d'action dans le but de compléter les améliorations nécessaires au programme.

## **Conclusion**

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Collège Mérici comporte des forces et des faiblesses.

Le programme *Sciences de la nature* offert au Collège Mérici présente des points forts reliés à la séquence des cours, aux méthodes pédagogiques, à la disponibilité et à l'encadrement offerts par le personnel enseignant, aux taux de réussite et de diplomation des élèves de même qu'à la qualité de l'enseignement.

Toutefois, certains points sont à améliorer. Le Collège devra s'assurer que tous les objectifs du programme soient évalués et de doter le programme d'une épreuve synthèse conforme au Règlement sur le régime des études collégiales. Le Collège devrait également compléter le tableau de bord en y incluant une relance des diplômés. Il devrait prendre les mesures nécessaires pour que les élèves se dirigeant en sciences appliquées et en génie à l'université soient initiés à la construction et à la programmation d'algorithmes. Enfin, les échéanciers fixés dans le plan d'action devraient être respectés.

## Les suites de l'évaluation

En faisant part à la Commission de ses commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, le Collège formule des remarques sur un certain nombre de points qu'elle a soulevés et apporte aussi certaines précisions. De plus, le Collège fait état des actions déjà réalisées à la suite de l'évaluation et de celles qu'il entend mettre en œuvre.

Le Collège a remanié l'épreuve synthèse de programme de manière à mieux couvrir l'ensemble des objectifs et standards et elle s'inscrit à l'intérieur d'un cours porteur depuis janvier 2006. De plus, l'élaboration de cette épreuve a été réalisée en concertation avec les enseignants de la formation générale. Afin de permettre l'intégration du but général *Communiquer de façon claire et précise*, le Collège a ajouté des critères d'évaluation aux rapports de laboratoire des disciplines chimie, physique et biologie. Les élèves sont maintenant initiés à la construction et à la programmation d'algorithmes dans le cours *Calcul avancé*. Le Collège poursuit le renouvellement de matériel spécialisé au laboratoire de biologie.

La Commission souhaite recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard des recommandations qu'elle a adressées au Collège Mérici.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente